



ESSEC

BUSINESS SCHOOL
PARIS-SINGAPORE



CENTRE EUROPEEN de DROIT et d'ECONOMIE

**Enjeux des secteurs stratégiques européens
à l'ère de la mondialisation
Programme de recherche
&
Illustration par l'exemple des enjeux énergétiques**

**Par
Med REZZOUK**

**Note de recherche
CEDE/NR/MR/011008**

**Enjeux des secteurs stratégiques européens
à l'ère de la mondialisation**

**Programme de recherche
&
Illustration par l'exemple des enjeux énergétiques**

Par

Med REZZOUK*

**Note de recherche
CEDE/NR/MR/011008**

* Chercheur associé, Centre Européen de Droit & d'Economie, ESSEC Business School
Adresse: ESSEC Business School, Avenue Bernard Hirsch- B.P. 50105, 95021, Cergy-Pontoise
Cedex, France. E-mail rezzouk@essec.fr

Enjeux des secteurs stratégiques européens
à l'ère de la mondialisation
Le programme de recherche

La propriété qu'auraient certains secteurs, par leur effet d'entraînement, de contribuer plus que d'autres aux performances d'une économie, leur vaut d'être qualifiés de stratégiques, parfois de sensibles, ou même de souverains. La configuration de ces secteurs peut varier d'un pays à l'autre et selon les époques, mais certains s'y invitent régulièrement : défense, énergie, infrastructures de base, technologies de l'information, aéronautique, pharmacie, sécurité alimentaire... et, dans une conception plus extensive, activités de sous-traitance sans lesquelles le bon fonctionnement de ces secteurs stratégiques serait compromis.

Un rôle de cette nature ne va pas sans susciter de multiples interférences à caractère juridico-politique porteuses de visées potentiellement conflictuelles : entreprises (chaînes de valeurs, emploi), Etats nationaux (souveraineté, politiques industrielles), ensembles régionaux (intégration concurrentielle, marché unique), système commercial multilatéral (clause de la nation la plus favorisée, traitement national)... A l'ère de la mondialisation, les stratégies de localisation spatiale de ces activités d'une part, et les stratégies d'alliances des entreprises qui y opèrent d'autre part, constituent le nœud gordien de ces interférences.

Prenant appui sur l'expérience européenne, le CEDE-ESSEC entend promouvoir une réflexion sur ces questions cruciales des secteurs stratégiques en intégrant les différentes dimensions que l'exercice de qualification et l'élaboration d'un régime juridique cohérent à échelle européenne recouvrent : Aides d'Etat, politique industrielle, OPA, golden shares, gouvernement d'entreprise, RSE ...

Enjeux des secteurs stratégiques européens à l'ère de la mondialisation *L'exemple des enjeux énergétiques*

Quelque soit la façon de l'aborder, la question de l'énergie en Europe se présente sous forme d'un paradoxe. Alors qu'elle a été en grande partie à l'origine de l'initiative en 1951 visant la construction d'une communauté européenne du charbon et de l'acier, la politique énergétique européenne reste considérée un demi-siècle plus tard comme une perspective de long terme et sous allégeance nationale. Pourtant, l'action communautaire se déploie, parfois avec vigueur, dans plusieurs directions : réalisation d'un marché unique, sécurité des approvisionnements énergétiques, libéralisation et structures concurrentielles des marchés énergétiques européens.

Le « paquet énergie » à sa 3ème mouture donne des précisions sur le contenu de certaines de ces actions. Par exemple sur le volet institutionnel le 3eme « paquet énergie » avance des propositions de règlement et de directive relatives respectivement aux conditions d'accès aux réseaux de transport du gaz naturel, aux règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel, à la création d'une agence de coopération des régulateurs de l'énergie et aux conditions d'accès au réseau pour les échanges transfrontaliers d'électricité. De même y sont fixés des objectifs quantitatifs à atteindre à l'horizon 2020 en matière d'émissions de gaz à effet de serre (à réduire de 20%), d'efficacité énergétique (à améliorer de 20%) et de contribution des énergies renouvelables au bilan énergétique (à porter à 20%). D'où la question : l'Europe peut-elle conduire des mesures de politique énergétique sans politique de l'énergie ?

La réponse européenne se déclinerait selon le schéma suivant : le poids de l'histoire, joint à des choix énergétiques nationaux contradictoires (cf. les options nationales sur la question nucléaire), continuent de s'opposer à l'émergence d'une politique communautaire dans un secteur fortement connoté avec les souverainetés nationales. Alors que le traité de Lisbonne projette l'énergie comme une compétence partagée entre les Etats membres, l'existence de 27 bouquets énergétiques reflète la latitude de chaque Etat membre de décider seul de ses sources d'approvisionnement énergétiques.

En même temps les menaces suscitées par les tensions prévisibles sur les marchés énergétiques mondiaux incitent à engager des mesures d'urgence pour y faire face. Ces mesures ne pouvant transiter par la porte communautaire, « fermée » pour cause d'absence de politique européenne de l'énergie, vont tenter d'emprunter les fenêtres grandes ouvertes de secteurs où l'action communautaire est moins contestée. Certains secteurs à cet égard paraissent particulièrement indiqués : la politique de l'environnement (pour agir sur les conditions de la demande), la politique de concurrence (pour agir sur les conditions de l'offre) et la politique extérieure (pour faire valoir la puissance d'achat européenne face aux fournisseurs étrangers).

Entre questions et suspensions, et pour des raisons différentes, ce schéma pourrait se heurter aux réticences des entreprises, des pays membres et des pays tiers fournisseurs de l'Europe en hydrocarbures. En sorte que :

- les préoccupations énergétiques, non priorisées dans le cadre d'une politique énergétique commune, peuvent-elles l'être dans le cadre de politiques dédiées dont la vocation prioritaire est de mettre en avant leurs préoccupations spécifiques (en l'occurrence environnementale, concurrentielle ou de politique étrangère)?
- les entreprises peuvent-elles s'insérer efficacement dans un cadre qui leur assigne la réalisation d'objectifs volontaristes en matière de niveaux et structure d'offre et de demande, en même temps qu'il leur enjoint de se déployer selon le libre jeu des forces du marché ?
- les pays membres peuvent-ils s'engager sur la voie d'un marché unique de l'énergie dont le bien-fondé s'avère démenti par les expériences étrangères, notamment celle des Etats-Unis, qui offrent le constat de politique inverse de régionalisation de leur marché énergétique national ?
- comment convaincre les pays partenaires fournisseurs énergétiques de l'Europe, que les mesures communautaires ne sont pas dirigées contre leurs intérêts dans le moment où ces pays interprètent la politique européenne sous le prisme asymétrique « faites ce que je dis mais ne faites pas ce que je fais », comme cela s'est produit pour la directive gaz européenne?

Que ce soit au titre de la prise en charge d'une urgence avérée en matière d'approvisionnement énergétique, de la construction d'un marché unique de l'énergie, ou de la régulation concurrentielle de la structure des marchés énergétiques, les analyses et les choix européens seront scrutés avec intérêt par tous les acteurs de la scène énergétique mondiale. Les réponses européennes pourront-elles constituer aux yeux de ces acteurs un modèle de compromis pour hâter la régulation des marchés énergétiques internationaux en proie pour longtemps encore à de fortes turbulences ?

C'est de ces questions que souhaite traiter tout particulièrement le Centre Européen de Droit et d'Economie de l'ESSEC. En ligne avec ses objectifs et à partir d'une démarche transversale et comparative, il est prévu de lancer dès cette année une série de travaux avec le concours des meilleures compétences du monde académiques et des praticiens.

Références

- [1] Chevalier, Jean Marie & Percebois, Jacques, *Gaz et électricité. Un défi pour l'Europe et pour la France*, Rapport du Conseil d'analyse économique, n° 74, la Documentation française. Paris 2008 [148 pages].
- [2] Commission des Communautés européennes, *Une politique de l'énergie pour l'Europe*, Communication de la Commission au Conseil européen et au Parlement européen, Bruxelles, le 10.1.2007, COM(2007) 1 final, {SEC(2007) 12}
- [3] Euractiv, *Energie - L'UE cherche à renforcer sa sécurité énergétique*, 10 septembre 2008.
- [4] Mandil, Claude (2008), *Sécurité énergétique et Union européenne. Propositions pour la présidence française*, Rapport au Premier ministre; 21 avril [30 pages].
- [5] Tran Thiet, Jean-Paul, *Quelle politique de l'énergie pour l'Union européenne ? Entre les compétences des États et le fonctionnement des marchés, quelle peut être la place d'une politique européenne de l'énergie ?*, Rapport Institut Montaigne, mars 2007.
- [6] Schneider, André, *Rapport d'information sur le troisième paquet de libéralisation du marché de l'énergie*, déposé par la délégation de l'assemblée nationale pour l'Union européenne, (e3642, e3643, e3644, e3645 et e3646), enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 13 mai 2008, N° 886.
- [7] Syrota, Jean (2007), *Perspectives énergétiques de la France à l'horizon 2020-2050*, Rapport de synthèse, Commission «Energie », Centre d'analyse stratégique, la Documentation française, février 2008.

Documents de travail du CEDE
Les notes de recherche

2008

011008

Enjeux des secteurs stratégiques européens à l'ère de la mondialisation. Programme de recherche et illustration par l'exemple des enjeux énergétiques/ Med REZZOUK